Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251209-DL2511250263-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mardi 25 novembre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 7
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 22
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 14 novembre 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0263

Relative à la programmation financière du contrat local des solidarités aux porteurs de projets pour 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Madame Bibi CHANFI donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Nadjima SAID, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Soihirat EL HADAD donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU

Conseillers départementaux absents :
Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Nadjima SAID

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux pour les années 2024-2027 ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251209-DL2511250263-DE

Vu la délibération n° DL_CP2024_0022 relative à la contractualisation entre le département et l'Etat pour la mise en place du pacte local des solidarités 2024-2027 ;

Vu la délibération relative à l'avenant à la contractualisation entre le département et l'Etat pour la mise en place du pacte des solidarités 2024/2027 ;

Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;

Vu la délibération n° DL_AP2021_0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission Permanente ;

Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant : le rapport n°2025-002830 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission solidarités, action sociale et santé en date du 24 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les aides à apporter aux structures retenues dans le cadre de la procédure d'appel à projet conformément à liste joint en annexe de la présente délibération pour un montant total **1 674 368 € ;**

Article 2 : d'autoriser le Président du conseil départemental à signer les conventions inhérentes à la présente délibération ainsi que tout acte permettant la mise en œuvre des actions ;

Article 3 : d'imputer les dépenses liées au financement de ces projets au budget 2025 du Conseil départemental ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Axes de la contractualisation	Fiche action N° du Pacte des solidarités	Intitulé de la fiche action	Opérateur	Intitulé du projet	Montant financé en 2024	Montants part Etat	Montants part CD
Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	1.2	Créer 4 Maisons de la Parentalité adossées sur les LAEP	DPMI - CD976	Coordination des LAEP	105 637,00 €	52 818,50 €	52 818,50 €
	1.3	Territorialiser et coordonner le dispositif des CS/EVS en associant les maisons des familles	Fédération des centres sociaux	Territorialiser et coordonner le dispositif des CS/EVS en associant les maisons des familles	70 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
	2.1	L'école hors les murs : faire cours autrement	GIP FCIP : Rectorat de Mayotte	L'école hors les murs : faire cours autrement	280 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
	2.2	Etendre les dispositifs de prise en charge des décrocheurs scolaires de 15 à 25 ans	GIP FCIP : Rectorat de Mayotte	Etendre les dispositifs de prise en charge des décrocheurs scolaires de 15 à 25 ans	102 387,00 €	51 193,50 €	51 193,50 €
	2.3	Généraliser l'éducation à la vie affective et sexuelle pour tous les élèves (collège / lycée)	Nariké Msada	Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs	92 894,00 €	46 447,00 €	46 447,00 €
	3.3	Repérer des jeunes dits "sans solutions" et les accompagner vers la préparation d'une formation qualifiante	GIP FCIP : Rectorat de Mayotte	Jeunes sans solutions 16-18 ans	53 926,00 €	26 963,00 €	26 963,00 €
		Territorialiser et coordonner les dispositif des micro-crèches et crèches	Fédération des crèches	Territorialiser et coordonner les dispositif des micro-crèches et crèches	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Sous total				**754 844,00 €**	**377 422,00 €**	**377 422,00 €**
Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	5.1	Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques	GIP Carif-Oref	Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
	5.3	Renforcer les capacités de coordination des actions d'accès aux droits	UDCCAS	Renforcer la capacité de coordination des actions d'accès aux droits	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	6.1	Développer le réseau des médiateurs en santé	ARS - Horizon	Développer le réseau des médiateurs en santé	94 524,00 €	47 262,00 €	47 262,00 €
	6.3	Aller au plus près des besoins des publics en matière de vies affective et sexuelle, un enjeu prioritaire pour Mayotte	DPMI - CD976	Aller au plus prés des besoins des publics en matière de vie affective et sexuelle, un enjeu prioritaire pour Mayotte	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	5.0	Action supplémentaire Accés aux droits	FAV (Fédération des associations de Vahibé)	Développement des services associatives de Vahibé	35 000,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
	Sous total				**569 524,00 €**	**284 762,00 €**	**284 762,00 €**
Axe 4 Construire une transition écologique solidaire	7.3	Favoriser l'implantation d'épiceries sociales sur l'ensemble du département	Yes We canette	Fonctionnement epicerie sociale et solidaire	39 000,00 €	**19 500,00 €**	**19 500,00 €**
			Le regard du cœur	Fonctionnement epicerie sociale et solidaire	70 000,00 €	**35 000,00 €**	**35 000,00 €**
			Petite T Espoir	Fonctionnement epicerie sociale et solidaire	70 000,00 €	**35 000,00 €**	**35 000,00 €**
			CCAS Acoua	Fonctionnement epicerie sociale et solidaire	51 000,00 €	**25 500,00 €**	**25 500,00 €**
			CCAS Ouangani	Fonctionnement epicerie sociale et solidaire	40 000,00 €	**20 000,00 €**	**20 000,00 €**
			CCAS Mamoudzou	Création epicerie sociale et solidaire	80 000,00 €	**40 000,00 €**	**40 000,00 €**
	Sous total				**350 000,00 €**	**175 000,00 €**	**175 000,00 €**
Enveloppe globale CLSO 2025					**1 674 368,00 €**	**837 184,00 €**	**837 184,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251209-DL2511250263-DE